



Trophée Roger PELAT 2026

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Organisation

Le Club d'échecs de Villeneuve-Tolosane organise le Trophée Roger PELAT 2026 le **dimanche 4 octobre 2026.**

Le lieu du tournoi est : Le Préau couvert, rue de l'Esplanade à Villeneuve Tolosane

L'arbitre Principal est Jean Christophe CARPENTIER, Arbitre Fédéral Open 2

Article 2 : Conditions de participation

Droits d'inscriptions au tournoi :

Le tournoi est réservé aux joueuses et aux joueurs ayant une licence FFE de type A ou B ou un identifiant FIDE pour les joueuses ou joueurs étrangers.

Tarifs : 15€

Jeunes -16ans : 10 €

Majoration de 5€ après le 03/10/2026

Seuls seront appariés à la première ronde, les participants ayant pointé à la table d'arbitrage.

Il est possible de prendre une licence au club de Villeneuve-Tolosane

Article 3 : Règles du jeu et appariements

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde), entrées en vigueur le 1er janvier 2023.

L'article A5, annexe A « Parties en cadence rapide » s'applique.

Le délai de forfait est de 20 minutes.

Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04) avec le logiciel PAPI.

Le tournoi est homologué rapide FIDE.

Article 4 : Horaires

Accueil de 8h30 à 9h00
La 1ère ronde débutera à **09h15**
La remise des prix se déroulera vers **17h00**

Article 5 : Déroulement de la compétition

Le tournoi se déroule en 7 rondes à la cadence de 2x20 mn + 5 sec/coup.

A l'issue de la partie, le résultat est inscrit par le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) à la table d'enregistrement. Le joueur vérifie qu'il est correctement enregistré.

L'application utilisée de prise de résultats est TOP développée par Nicolas Lamblain.

Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre. Passé le délai de la publication des appariements de la ronde r + 2, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement ELO du joueur (LA art. C-04-2 D-8).

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

Article 6 : Classement et Prix

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème :
Gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point.

En cas d'égalité, le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement :
Buchholz tronqué, le Cumulatif puis la Performance.

La liste des prix sera affichée dans la salle du tournoi avant la 4^{ème} ronde.

Article 7 : Engagement et Droit à l'image

En s'inscrivant, les participants s'engagent à respecter le présent règlement et la charte des joueurs et joueuses d'échecs.

Ils autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils peuvent apparaître.

Dans le cas où ils refuseraient toute publication de leur image, ils doivent en faire la déclaration aux organisateurs au plus tard le jour du tournoi avant le début de la première ronde.

Michel GESLIN
*Président du club de
Villeneuve-Tolosane*

JeanChristophe Carpentier
Arbitre Principal